

COMMUNE DE RENOUVINS.

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- (1)  INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE ..... DES EAUX PLUVIALES.
- AUTRES : .....

relatif à : une révision allégée du PLU  
local d'urbanisme de la commune de Renouvins

(1) Cocher la case correspondante

## OBJET DE L'ENQUÊTE

Le dossier allégé du Plan Local d'Urbanisme  
de la commune de RENOUILLES

## ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2023-044 en date du : 18/08/2023  
de : Monsieur Viollet CARTAILLER, Maire de Renouilles  (1)  
de :  (1)

## COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M FRÉMAUX GUY

### Président de la

commission d'enquête : M.

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité  
  
Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité  
M. \_\_\_\_\_ qualité  
M. \_\_\_\_\_ qualité  
M. \_\_\_\_\_ qualité

### Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : 04/09/2023, 9 heures Date de clôture : 05/10/2023, 12 heures

Siège de l'enquête : Mairie de Renouilles

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : Mairie de Renouilles aux  
heures d'ouverture de la mairie  
lundi à jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 18h.  
samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 18h

## CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 21 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur  
ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête  
à Mairie de Renouilles

## RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le lundi 4 septembre 2023 de 9 heure à 12 heure,  
le mardi 5 septembre 2023 de 9 heure à 12 heure,  
le jeudi 7 septembre 2023 de 9 heure à 12 heure,  
le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heure à \_\_\_\_\_ heure  
le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heure à \_\_\_\_\_ heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2)  
le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heure à \_\_\_\_\_ heure  
le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heure à \_\_\_\_\_ heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public [Mairie de \_\_\_\_\_].

(3) Rayer la mention inutile.

Mr et Mme LEFEBVRE  
4 rue des palais  
30210 REMOULINS

Le 22/09/23

Messieurs,

Au vue du projet de révision allégée N°1 du plan local d'urbanisme je tiens à témoigner de l'incohérence du projet.

■ Tout d'abord à l'heure où toutes les communes de France tentent de reverdir, de reboiser et réhabiliter écologiquement les centres villes, la mairie de Remoulins prendre la décision, elle, de bétonner un espace boisé classé. Y aurait-il d'autres considérations que le bien être des Remoulinois ?

Il aurait été judicieux de réhabilité la gentilhommière toute en faisant bénéficier les Remoulinois d'un lieu unique au centre-ville permettant de se détendre et se promener aux milieux d'arbres centenaires.

■ La création d'un « petit collectif » (à priori 15 logements) va engendrer un flux de véhicules inconsidérable au vue de l'étroitesse de la rue des palais qui n'a pas de trottoir.

-Comment va se passer la cohabitation entre véhicules et piétons dont je fais partie ?

-Comment rentrer chez moi sans dangerosité ?

Nous avons été victime ma femme et moi au mois de juillet dernier (Mr le Maire en est témoin) de l'éboulement de mon mur d'enceinte par un véhicule qui a forcé le passage, heureusement il n'y a pas eu de victimes. L'étranglement de la rue Cournilhe (un véhicule à la fois) donnant sur l'avenue du Colonel Broche va générer des problèmes d'accès au vieux Remoulins.

Il faut savoir que l'application **Waze** préconise, à partir du Collège Voltaire, de passer par la rue d'Avignon et la rue des palais afin d'éviter les feux tricolores du centre-ville, d'où une circulation déjà dense les heures de pointe.

■ la création de logement R+1 va générer des nuisances sonores et visuelles, en effet leurs résidents auront une vue directe sur le voisinage qui n'aspire qu'à une seule chose vivre en paix et sereinement.

Cordialement

7<sup>e</sup> LEFEBVRE : 4 rue des PAIXIS 3226 REMOINGS.  
mail transmis le 22/9/23

b7

Jean-Michel MARIÉ, habitant du vieux Remoulins depuis 2000.  
ABIS GRAND RUE, donc empruntant quotidiennement la rue de la Bourdille  
et la rue des Palais.  
30210 REMOULINS

Michel GILLES, 52 route de Bagnols. 30210 Remoulins

PLU

Remoulins le 3.10.2023

Objet : Observations sur la révision allégée pour la réduction  
d'un Espace Boisé Classé (situi non pas en Coeur de Ville  
comme mentionné dans le dossier d'enquête publique mais  
en sortie de la commune à proximité du Gardon)

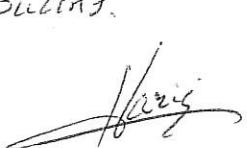
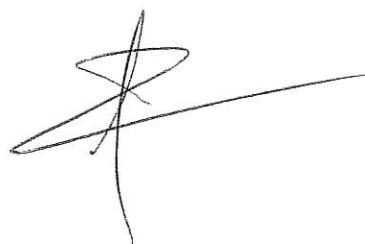
NB: Le Coeur de Ville de Remoulins est le secteur Mairie - Poste.

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le quartier historique du Vieux Remoulins est caractérisé :

- par un habitat dense, souvent ancien et dit médiéval,  
les habitations groupées sont généralement mal isolées et  
dégradées.
- par une voirie étroite, renouvelée à la suite des inondations de 2002,  
peu propice à une circulation fluide notamment en  
"entrée-sortie" sur la voirie départementale.
- par un manque de places de stationnement public car les  
habitants du Vieux Remoulins sont pour la plupart des  
locataires qui travaillent sur Nîmes, Avignon, Bagnols-sur-Cèze,  
Aramon ... et ne peuvent se déplacer qu'en voiture.
- par la présence d'un seul parc boisé privé (propriété  
Py-Faillatte), véritable poumon vert du quartier  
que la commune veut amputer pour satisfaire les intérêts  
financiers de la holding Allegri et non pas pour l'intérêt

- Il convient de préciser que la holding Allegini est actuellement propriétaire de la parcelle bâtie riveraine au Sud de l'Espace Bois Classé "Py-Faillette" ; que la dite holding est sous compromis de vente de l'ensemble des parcelles "Py-Faillette" et qu'elle a affiché plusieurs mois durant mi 2023 un panneau d'information concernant une procédure de division parcellaire, ce qui signifie la possibilité d'acquérir dans un premier temps la partie déclassée de l'Espace Bois Classé pour réaliser un néfaste groupe d'habitations en R+1 à proximité des habitations existantes ou en cours de rénovation - puis éventuellement d'acquérir le reste de la propriété Py-Faillette pour la rénovation du bâti existant complaisamment surnommé "gentilhommière". Il est évident que la rénovation de l'ancien Hôtel "Py Faillette" doit être préalablement réalisée ; puis si l'est malheureusement autorisé le groupe d'habitats de 15 logements.
- Il convient également de préciser que la réalisation, en souterrain, d'un seul emplacement de stationnement par logement est insuffisant dans un quartier saturé en emplacements de stationnement public.
- Et soyons francs et honnêtes ce dossier est une kartouferie des plus <sup>indigènes</sup> ~~ignobles~~ imaginée sur la commune de Remoulins.

Le 3. 10. 2023.

Jean-Michel MARIÉ et Michel GILLES

Bayer Baptiste, voisin MITOYEN, 4 ter rue de la courche. 30210 Remoulins

Monsieur le commissaire enquêteur

Etant voisin directement impacté par ce projet, je me permets de donner mon avis sur le déclassement de cet Espace boisé classé.

1. En effet, le premier point concerne l'environnement. Proche d'une zone Natura 2000, cet EBC ne fait pas l'objet d'une enquête environnementale. Je souhaite pouvoir en mandater une de mon propre chef avant le déclassement de cet EBC. Le bas de mon logement qui est une "remise" est rempli de nids d'hirondelle. Ces mêmes hirondelles qui y nichent les étés. De plus j'entends régulièrement le soir le chant d'un rapace. N'étant évidemment pas spécialiste des ces animaux, je ne peux assurer qu'il s'agit d'un hibou ou d'une chouette.

C'est donc tout simplement SCANDALEUX que l'on puisse déclasse un EBC sans enquête environnementale sérieuse

2. Ensuite après l'environnement, parlons pollution.

Vous allez potentiellement approuver le déclassement de cet EBC pour qu'une holding rase 1500 mètres carrés d'espaces verts.

Sous parler des engins qui vont défiler dans des rues exiguës, lorsque les 15 logements sortiront de terre, c'est donc 1500 mètres carrés qui vont être bétonnés. Le seul espace vert de Remoulins va donc être considérablement réduit!!!

### 3. Pour Qui ???

des logements de haut standing ou plutot des logements qui finiront en "logements air bnb" et qui viendront perturber la tranquillité du vieux Remoulois.

Pour l'instant y'a t'il un intérêt pour les Remouloises et les Remouinois ???

15 logements ??? Y'a t'il 30 places de parking ???  
Vous le savez bien mieux que moi... aujourd'hui c'est 2 voitures par logement, encore plus lorsqu'on parle de logements de haut standing. Un parking souterrain laissez moi dire!

### 4. L'accès

Il se fait par une voie en double sens ou seule une voiture peut circuler à la fois. Puis par une voie en sens unique !!!!

En terme de pratique, de bon sens MAIS SURTOUT DE SECURITÉ, c'est trop dangereux !

Evidemment, avec une double route de 30 véhicules supplémentaires, est il nécessaire de développer le côté nuisance sonore, polluante ainsi que les problèmes de circulation ???

EST CE QUE JE RETIENS UNE COUCHE SUR LA SECURITE DES ENFANTS, DES PERSONNES AGES, PIETONS, VÉLOS, ETC ???

5. Notre qualité de vie en tant que propriétaires  
moyens va subir une atteinte, vous devez en avoir  
conscience et en prendre compte !!!

De plus, nos différentes parcelles vont donc perdre de  
la valeur foncière puisqu'au lieu d'avoir en face de  
chez nous un espace boisé, nous aurons un immeuble  
qui va bâiller tout le visuel sur l'espace boisé actuel.

## 6. Enfin DERNIER POINT

Vous allez approuver le déclassement d'un EBC  
pour une construction qui va se situer à moins de 50  
mètres du gardon.

Vous vous cacherez derrière le fait que l'eau des crues  
n'y ait jamais venue... Peut être...

Nous au vu de l'historique des crues du Gardon, de l'état  
des sols, de la multiplication des épisodes cévenols, il n'est  
pas impensable que l'eau viendra inonder cette zone.

Vous comprendrez je l'espère qu'il est extrêmement dangereux  
de construire si proche d'un cours d'eau avec une  
historique affolante en terme de crues.

Si ce projet aboutit, j'espère TRES SINCEREMENT que l'eau ne  
viendra jamais dans cette zone. Car si tel est le cas,  
vous serez monsieur le commissaire en compagnie de toute  
l'équipe municipale les premiers responsables de l'inondation  
de ce bâtiment.

BAPTISTE BOYER

Boyer

CECILE BOYER

Cecile



BOLLET Bruno. 5 impasse des oliviers

30210 Remoulins

Enfants du Pays, rues du quartier rue de la cornille.

Monde le comblessaine depuis peu.

Alors que de plus en plus de maires, d'institution plaident pour le rebouchement de leur cité, village etc, il est grand dommage de voir qu'à Remoulins, au veille réviser un PLU pour y implanter des appartements.

Que dire d'un projet avec un parking souterrain avec un gondon à 50m?

Que dire des nuisances de voisinage engendrées par ces habitations? On n'arrive pas à résoudre des problèmes de nuisances sonores ~~et~~ générés par un magasin comme Lidl ou'on s'en tire d'autre? C'est du Mazochisme!

Sans parler de ce seul espace vert dans Remoulins qui mériterait mieux à mon goût, et au goût de beaucoup de Remoulinois qui n'osent peut-être pas l'exprimer comme je le fais.

Comment vont être gérés les travaux dans un passage aussi exige? Quid de la sécurité des piétons, de la circulation etc... surtout lorsque les appartements seront occupés?

La conclusion pour l'enfant du pays, de ce quartier peu foie est que ce projet est en décalage complet avec nos préoccupations futures. Le seul endroit de Remoulins qui aurait pu devenir

un havre naturel de paix, de promenade, baigné  
va être balisé !

Triste venant d'une époque où je pensais  
plus à l'échuté de tels problèmes.

Triste pour la nature qui s'y est installée

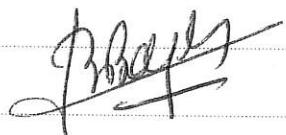
Et triste pour notre population, pour le Courbill

Si ce projet devrait aboutir dans cette forme,

comptez sur les caprices du Gardon pour nous  
rappeler qu'on a eu tort dans cette démarche d'urbanisa-  
tion. Que vous avez, le conseil municipal et vous met-  
tez en tort d'accepter de faire ça.

04.10.2023

Bruno Boyer



Communication de Rue ZULBERTY 3, rue de la Courtille.

Rédaction faite par le commissaire aux dérives envers les projets du Rue ZULBERTY.

Rue ZULBERTY souhaiterait qu'avec la construction de l'immeuble soit prévu un traitement d'implacement de stationnement au long terme de problèmes de stationnement dans la ville de Bousculieu et plus particulièrement dans le quartier.

Fait le 5 octobre 2023

Rue ZULBERTY

Je souhaiterai que ça reste en espace vert mais je tiens à préciser que dans ma rue, je réside au 6 rue de la Courtille ; il manque de place de stationnement et aussi que les conteneurs des poubelles n'ont rien à faire dans la rue, cela est gênant pour circuler ainsi que pour stationner.

C'est si fait part à l'urbanisme de ce problème qui j'espère puisse évoluer dans le bon sens.

Je me joins à toutes ces personnes qui se plaignent de ce projet. Et bien évidemment pour le problème de stationnement.

Bien qu'il y ait un panneau d'interdiction de stationner juste à côté de chez moi, je ne garde devant chez moi car je suis invalide et j'ai besoin de ma voiture.

Fait le 05/10/2023

ame - 1 : mail.

GF

15

Angélique et Christophe SYSKA

4 rue de la Cournilhe

30210 Remoulins

ainsi que M. Fernand ROQUE

(4 Bis rue de la Cournilhe - grand père de M. SYSKA)

le 1<sup>er</sup> octobre 2023

Objet : enquête publique - projet d'allègement du PLU.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous nous permettons de vous écrire en tant que citoyens concernés par le projet d'allègement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune, soumis à enquête publique. Nous tenons à exprimer nos profondes préoccupations concernant ce projet et nous souhaitons que nos arguments soient pris en compte dans votre évaluation.

Tout d'abord, nous voudrions noter que lors de la concertation publique qui s'est tenue le 8 février dernier, il est apparu que ce projet a reçu un accueil mitigé. De nombreuses inquiétudes ont été exprimées par les riverains, malheureusement les réponses apportées à ces différentes préoccupations étaient insatisfaisantes et aucune modification n'a été apportée au projet en conséquence.

Voici nos principales inquiétudes et questionnements :

#### 1. Questions environnementales.

Ce projet est proche d'une zone Natura 2000 et est située dans un espace boisé classé. Nous sommes surpris qu'il n'y ait plus d'enquête environnementale de prévue alors que nous savons que cet espace boisé abrite certaines espèces animales. Ayant un jardin mitoyen, nous avons pu observer ou entendre des oiseaux tel que huppes, chouettes et d'autres animaux comme des hérissons par exemple.

De plus, nous nous interrogeons sur la précipitation avec laquelle des travaux de défrichage ont été effectués au cours du mois de février. Cela suscite des questions sur le respect du processus légal, notamment comment des engins de chantier ont pu commencer à défricher alors que le PLU n'a pas été approuvé.

## 2. Accès et circulation.

L'accès au site se fait d'abord par une voie en double sens (rue de la Cournilhe) où seulement une voiture peut passer à la fois, puis une voie en sens unique (rue des Palais). Cette voie en sens unique présente des défis majeurs en raison dans un premier temps de la dangerosité par rapport aux piétons. En effet, il n'y a aucun emménagement dédié, et il est peu probable qu'il y en ait à l'avenir compte tenu de l'étroitesse de la rue. De plus, la terminaison de la rue débouche à proximité d'un arrêt de bus et à proximité d'un carrefour équipé de feux tricolores. Si l'on souhaite tourner à gauche en direction d'Avignon, la situation est particulièrement complexe : les voitures qui attendent au feu rouge bloquent souvent cette option et il y a également des véhicules arrivant de la route d'Uzès ce qui créer un encombrement important. Il convient de noter que cette route est une départementale extrêmement fréquentée.

## 3. Parking insuffisant.

Le projet prévoit 15 logements mais il n'est pas prévu de disposer de suffisamment de places de stationnement (généralement + d'une voiture par foyer) et les parkings proches (Pont et Vieux Remoulins) sont déjà saturés. De plus il est mentionné qu'un parking souterrain est prévu. Cette proposition soulève des inquiétudes quant à la faisabilité du projet et aux éventuels problèmes liés à la construction d'un tel ouvrage

La stabilité du sol par exemple, l'excavation pour la construction d'un terrain peut entraîner des risques de glissement de terrain ou d'affaissement du sol ce qui peut affecter la sécurité des bâtiments voisins. De plus, la proximité du Gardon suscite des préoccupations quant aux conséquences possibles d'inondations.

#### 4. Impact sur la qualité de vie et la valeur foncière.

Cette opération va avoir un impact direct sur notre qualité de vie, car les nouvelles habitations en R+1 donneront directement sur nos propriétés, réduisant notre intimité et notre tranquillité. De plus, nos parcelles vont nécessairement perdre de la valeur foncière, car au lieu d'un espace boisé classé (EBC) que nous apprécions actuellement, nous aurons vue sur des logements avec une perte notable d'ensoleillement.

#### 5. Modification du PLU et motivation de la délibération.

Il est important de noter qu'un permis pour la réalisation de ces 15 logements va être sollicité. Cependant, actuellement, en raison du classement en espace boisé classé de la totalité de la parcelle, cette opération ne pourrait pas être réalisable. C'est pourquoi, en préalable, le Conseil Municipal a voté une délibération le 27/10/2022 pour une première révision allégée du PLU, approuvé le 12/02/2023. Cette révision avait pour objet la réduction de cet EBC en espace UB.

La motivation de la délibération indique : « important domaine aujourd'hui en plein cœur historique, est laissé à l'abandon. Il est situé rue des Palais. Un projet intéressant et novateur est proposé. Il s'agit de réhabiliter la gentilhommière le long du Gardon. Le projet s'accompagne de la création d'une résidence d'environ 15 logements en plein cœur du boisement. Ce projet s'inscrit dans la dynamique municipale de reconquête de certains espaces. » Cependant, il est difficile de comprendre la motivation

de cette délibération, car le projet de 15 logements n'est pas « en plein cœur du boisement », mais en limite de nos propres propriétés. De plus la phrase « ce projet s'inscrit dans la dynamique municipale de reconquête de certains espaces » semble contradictoire, car dans ce cas, la commune va réduire l'EBC existant au détriment des propriétaires que nous sommes. Cette motivation pour justifier la délibération apparaît donc erronée et plutôt trompeuse.

#### 6. Autre développement urbain.

Il convient de noter qu'un projet d'environ 200 logements va voir le jour dans le quartier de « l'Arnède Haute ». Cette expansion urbaine supplémentaire dans la commune soulève des questions sur la nécessité de modifier le PLU pour un projet de 15 logements qui semble aller à l'encontre de la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des résidents actuels. De plus, nous nous interrogeons à qui profiterait ce projet, car il s'agit de logements de haut standing qui ne semblent pas destinés aux habitants de Remoulins, dont les revenus sont plutôt modestes.

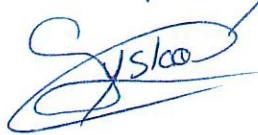
Nous vous remercions pour votre engagement dans cette enquête publique et pour l'attention que vous porterez à cette lettre. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Cordialement

Angélique SYSKA



Christophe Syska



Fernand Roque



Madame et Monsieur Gonzales Joseph  
2 ter rue de la cournilhe  
30210 Remoulins

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La commune de Remoulins n'a aucun intérêt au développement de ce projet immobilier de 15 appartements dans une zone qui est déjà très urbanisée, le Vieux Remoulins où de très nombreux appartements sont inoccupés, souvent par manque de stationnements.

**Préjudice moral** : Notre qualité de vie va être très impactée par la vue plongeante dans nos propriétés.

**Préjudice financier** : Nos biens perdront de la valeur et seront dépréciés.

Le projet devait être réétudié, mais rien n'a été fait.

Lors de notre rencontre avec le représentant de la holding et son architecte , nous avions demandé que le premier appartement et le dernier appartement soient en rez de chaussée.

Le représentant de la holding qui prévoit les travaux, est également propriétaire de la maison située sur les parcelles 484 et 485, ces parcelles offrent suffisamment d'espace pour créer un parking, qui accueillerait les véhicules des habitations concernées, ainsi que ceux des chambres d'hôtes et du personnel.

Le parking envisagé actuellement ne compte que 6 places, ce qui est actuellement très peu.

En temps que résident de longue date de notre commune, je me suis souvent retrouvé, confronté à des problèmes de mobilité lors de mes déplacements à pied et à vélo dans la rue des Palais, l'absence de trottoirs rendra la tâche particulièrement difficile voire dangereuse, pour se déplacer en temps que piétons et cyclistes.

Le parc n'aurait pas dû être déclassé, mais plutôt mis en valeur, le rendre à la nature, créer un havre de paix calme et paisible, accessible aux habitants du village qui pourraient profiter de l'ombre et de la fraîcheur de ses grands arbres surtout en période de canicule et de fortes chaleurs qui seront récurrentes ces prochaines années.

Remoulins, le 4/10/2023

